

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÉVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro DC 220328 027

portant sur

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À HÉRAULT INGÉNIERIE POUR L'ANNÉE 2022

Le Président de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2122-22, alinéa 24,

VU la délibération n°CC-200711_03 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire délègue au Président la prise de décision prévue à l'article sus-visé,

VU la décision CCDC_210512_055 du 12 mai 2021 relative à la cotisation 2021 à l'Agence Départementale HERAULT INGENIERIE,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa compétence des solidarités Territoriales et de ses missions d'assistance technique auprès des collectivités, le Conseil Départemental de l'hérault a créé une agence technique départementale sous la forme d'un établissement public administratif dénommé HERAULT INGENIERIE,

CONSIDÉRANT que le règlement intérieur de HERAULT INGENIERIE, délibéré le 25 juin 2018 (délibération n°18-001) précise les modalités financières et le coût des interventions calculés sur la base de la population DGF des collectivités,

CONSIDÉRANT que l'adhésion 2022 couvre les prestations réalisées en 2022 en assainissement qui feront l'objet de compte-rendu de visite et l'accompagnement des dossiers de Déclaration d'Utilité Publique captage,

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes Lodévois et Larzac se situe en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), le montant de l'adhésion pour 2022 est calculé sur la base de la population DGF 2021 (16729 habitants) x le forfait de la collectivité (1,10€/habitant) soit une adhésion de dix huit mille quatre cent un euros et quatre vingt dix centimes (18 401,90 €),

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : Du renouvellement de l'adhésion à HERAULT INGENIERIE pour un montant d'adhésion 2022 de dix huit mille quatre cent un euros et quatre vingt dix centimes (18 401,90 €),

- **ARTICLE 2** : de préciser que la dépense correspondante est inscrite au budget 2022, chapitre 011, article 6281,

- **ARTICLE 3** : de dire que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité,

Fait à Lodève, le vingt huit mars deux mille vingt-deux,

Le Président
Jean-Luc REQUI